Union Syndicale de l'Intérim CGT

USI - CGT
Case 460 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex ☎ 01 55 82 89 80 / Fax 01 55 82 89 79
Courriel : contact@usi.cgt.fr - Site Internet : www.usi.cgt.fr

Négociation UNEDIC : le racket !
Salariés intérimaires, nos droits sont en danger !!
NON à la suppression de l'annexe 4 !

La négociation sur l'assurance chômage annonce un avenir sombre pour les salariés intérimaires.
Le MEDEF demande de taper sur les privés d'emploi pour combler le déficit de l'UNEDIC et exige la réduction des périodes d'indemnisation, la dégressivité des allocations chômage et le durcissement des radiations. Les chômeurs étant stigmatisés comme des «fainéants», voire des «profiteurs» menant la belle vie avec l'argent public !

Au cours de ces négociations, le MEDEF est monté au créneau contre l'annexe 4 du règlement de l'UNEDIC, qui formalise les conditions d'indemnisation spécifiques des salariés intérimaires. Le patronat exige sa suppression. L'objectif étant une économie de 340 millions d'euros, à faire sur le dos des salariés intérimaires déjà victimes de la flexibilité, de la mobilité, de la pauvreté.

Le MEDEF et le PRISM'EMPLOI (patronat de l'intérim) mettent la pression pour que le taux d'indemnisation des salariés intérimaires soit amputé de 20 % !
Cette baisse de revenus va forcément accentuer la pauvreté et des situations de détresse sociale pour les 2,2 millions d'intérimaires qui galèrent d'une mission à l'autre, entrecoupées de périodes de chômage difficiles. La suppression de l'annexe 4 entraînera également une contrainte supplémentaire : accepter n'importe quel emploi, à n'importe quel prix, une mobilité forcée, sous peine de radiation en cas de refus.

La précarité et la flexibilité organisées par le MEDEF ont contribué à creuser le déficit de l'UNEDIC. Les 5,5 millions de privés d'emploi, les 2,2 millions d'intérimaires et les 12 millions de travailleurs pauvres que compte ce pays, ne sont pas responsables des licenciements, du pillage de notre protection sociale, de la «crise». C'est au patronat de payer la note des licenciements et de la précarité, pas aux chômeurs et précaires.

L'Union Syndicale de l'Intérim CGT propose la hausse de la cotisation patronale sur les contrats d'intérim de courte durée. Cette augmentation conduirait au renflouement des caisses de l'UNEDIC à hauteur de 900 millions d'euros et favoriserait la sécurisation du salarié intérimaire par l'allongement de la durée de la mission et l'embauche en CDI. Aucune indemnisation ne doit être inférieure au seuil de 80 % du Smic !

La négociation n'est pas terminée. Les organisations syndicales doivent faire preuve de détermination et fermeté face aux demandes du patronat !

L'Union Syndicale de l'Intérim CGT appelle les salariés intérimaires à la mobilisation pour mettre en échec le projet du MEDEF et du PRISM'EMPLOI !

Montreuil, le 14 février 2014